



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

protection

Question écrite n° 65971

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le fait qu'EDF crée une ligne électrique à très haute tension entre Vigy et Marlenheim. Or, un tel projet devrait avoir pour corollaire la mise en oeuvre par EDF d'un fonds de subventionnement des communes d'un montant de 5 millions de francs pour aider l'enfouissement des réseaux basse tension ou des autres opérations de ce type au voisinage du tracé de la ligne. Les communes du secteur n'ayant toujours obtenu aucune indication précise de la part d'EDF, elle souhaiterait qu'il lui indique de manière détaillée dans quelles conditions ledit fonds sera mis en oeuvre.

Texte de la réponse

Le projet de ligne à très haute tension entre les postes de Vigy, dans le département de la Moselle, et Marlenheim, dans le département du Bas-Rhin, a pour objet de renforcer l'alimentation en électricité de la zone de Saint-Avold, de sécuriser la desserte de l'agglomération strasbourgeoise et de permettre l'alimentation du TGV Est. En outre, cette liaison permettra d'augmenter les capacités d'échange d'électricité entre la France et l'Allemagne. A ce titre, elle figure dans les projets d'intérêt commun retenus par la Commission européenne le 11 juillet 1997. Le projet consiste à construire une ligne électrique à 400 kV en substitution de la ligne à 225 kV existante. Ce projet a fait l'objet d'une concertation locale qui a réuni les acteurs locaux concernés sous l'égide des préfets de la Moselle et du Bas-Rhin. Cette concertation a permis d'arrêter, le 27 février 2001, le fuseau de moindre impact à l'intérieur duquel sera établi le tracé de la nouvelle ligne. Le projet de ligne électrique sera prochainement soumis à une enquête publique et à une consultation des maires et des services de l'Etat, dans le cadre de la procédure réglementaire de déclaration d'utilité publique. Le dossier comportera une étude d'impact exposant entre autres les mesures d'accompagnement du projet. Ces mesures d'accompagnement résultent principalement de l'accord « réseaux électriques et environnement » conclu en 1997 entre l'Etat et Electricité de France (EDF). Dans le cadre de cet accord, 5 % des investissements des lignes à très haute tension sont consacrés à un fonds régional d'aménagement des réseaux (FAR) qui permet de cofinancer des actions d'amélioration esthétique et d'effacement de réseaux existants, comme l'enfouissement de réseaux à basse tension, sous réserve d'un abondement des collectivités. Dans le cas de Marlenheim-Vigy, cette somme devrait s'élever à 23 millions de francs. Par ailleurs, environ 20 millions de francs seront également versés par EDF dans le cadre d'un « programme local pour l'environnement et l'emploi » (PLEE), destiné à financer des actions d'intérêt collectif répondant aux attentes des collectivités locales. Une convention entre EDF et les collectivités locales permettra d'en définir les modalités. Ces mesures d'accompagnement seront mises en oeuvre en concertation avec les élus locaux à compter de l'issue de la procédure réglementaire. En ce qui concerne plus particulièrement les travaux de dépose d'ouvrages, leur mise en oeuvre sera échelonnée afin d'assurer à tout moment la sécurité de l'alimentation électrique des zones concernées.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65971

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 17 septembre 2001, page 5294

Réponse publiée le : 12 novembre 2001, page 6473